

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Cherveix-Cubas s'est réuni dans la salle des séances, à la mairie, sur convocation du 21 mai 2026, et sous la présidence de Madame Le Maire, afin de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Etaient présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

AMBERT Aurélie, BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, ROYER Frédéric, STOLPNER Mirentchu.

Madame Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Après l'appel des présents et vérification du quorum (la moitié + 1, en comptant les pouvoirs), Madame Le Maire ouvre la séance.

Madame RENON Delphine a donné son pouvoir à Béatrice ROUGÉ.

Monsieur Frédéric ROYER, conseiller municipal, est désigné comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Approbation du procès-verbal du 20 avril 2026 à l'unanimité.

Madame Le Maire informe l'assemblée du virement de crédits effectué par arrêté n°49-2026 :

– 350 € au 21538 : Autres réseaux, opération 180 Aménagement terrain logements Périgord Habitat
+ 350 € au 2041582 : Bâtiments et installations, opération 185, Modernisation Eclairage Public 2025

2026-28 :

Objet de la délibération : Désignation représentant élu au CNAS/CDAS

Madame Le Maire informe l'assemblée que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 instaure le droit à l'action sociale pour les agents territoriaux.

Ainsi, les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale (soit par une mise en place de la collectivité, soit par l'adhésion à une structure d'action sociale existante).

La commune adhère pour sa part au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS).

Chaque collectivité a 1 représentant élu et 1 représentant agent. Ces délégués sont chargés de faire remonter les avis et les positions sur l'action du CNAS et la vie de l'association au niveau départemental.

Il convient de désigner 1 représentant au collège des élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme suit le représentant élu de la commune auprès du CNAS :

- Madame AMBERT Aurélie

2026-29 :**Objet de la délibération :** Création d'emploi

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent dans le cadre des adjoints techniques au grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} août 2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/08/2026 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

	Grades	Quotité	Postes actuels	Var.	Nb postes	Date de validité
Filière administrative	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	0	1	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	17.50/35°	1	0	1	
*****	Adjoint technique	TC	0	+1	1	01/08/226
Filière technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe-cantonnier	TC	2	0	2	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	17.50/35°	1	0	1	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/08/2026.

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

2026-30 :

Objet de la délibération : Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Francis BREUILH, Jean-Claude TOURENNE, Christian CONTAT, Christian BOUSQUET, Roland COMBROUX, Carole OLIVIER, Béatrice ROUGÉ, Lionel ROUBINET, Fabien TOULEMONT, Jean-Philippe ROCHE, Mirentchu STLOPNER, Gilbert MAGNOU, Robert DAURAT, Claude CONTRAN, Dominique GAUTHIER, Sylvie GOUMONDIE, Christiane DEVAUX, Eric EYSSARTIER, Antonio RODRIGUES, Marc COUSTILLAS, Sébastien BOUKHALO, Aurélie AMBERT, Michel GINESTIE et Nadine ROUCHUT.

Questions diverses :

- Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont intéressés pour siéger au sein des commissions intercommunales. Les élus souhaitant siéger sont :
 - Communication : Enora BOISSEUILH-MONTET et Béatrice ROUGÉ
 - Transition énergétique et développement durable : Béatrice ROUGÉ
 - Assainissement : Antonio RODRIGUES et Jean-Philippe ROCHE
 - Urbanisme et Habitat : Richard CALAVIA et Stéphanie COUSTILLAS
 - Aménagement de l'espace et voirie : Mickaël MONTMOULINET et David RENON

- Développement économique : Jean-Philippe ROCHE et Aurélie AMBERT
- Culture : Mirentchu STOLPNER
- Tourisme : Delphine RENON
- Enfance, Jeunesse et Parentalité : Aurélie AMBERT

- Formation des élus : Madame Le Maire explique que les élus peuvent suivre des formations. Pour ce faire, ils doivent créer un compte avec l'Identité Numérique ou France Identité sur un compte DIF élus.
- Monsieur CALAVIA Richard souhaite que la commune organise une session PSC1.
- Madame Le Maire fait lecture du courrier déposé en mairie le 12 mai 2026 par Madame MILLET-LACOMBE Marie-Paule (ayant-droit) au sujet de la concession VIGNERAS qui se situe dans le vieux cimetière de Cubas. Par délibération du 17 mai 1903 (n°136), la famille VIGNERAS a donné une parcelle de terrain pour agrandir le cimetière de Cubas. En échange, la commune a laissé une concession de 6m x 10 m à la famille VIGNERAS. Puis en 1999, les ayants droits de la sépulture BREUILH-COURBARIEN ont cédé à la commune leur concession. Cet espace a été revendu en plusieurs concessions entre 2000 et 2002. Compte tenu de la complexité du dossier et du manque d'informations malgré nos recherches, Madame Le Maire propose de solliciter les services juridiques de l'Union des Maires de la Dordogne et de l'Agence Technique Départementale. Madame Le Maire va rédiger un courrier à Madame MILLET-LACOMBE actant la bonne réception de son courrier.
- Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale : 3 titulaires et 3 suppléants de la liste majoritaire et 2 titulaires et 1 suppléant de la liste minoritaire.
- Remise du courrier de Monsieur QUEYROU Jean-Marie à tous les membres présents du conseil municipal puis lecture par Madame Le Maire. Monsieur QUEYROU Jean-Marie informe que le chant des partisans a été oublié lors de la cérémonie du 8 mai dernier à Puy de Bord à Anlhiac. Madame Le Maire indique qu'elle a suivi le protocole de La Préfecture pour la cérémonie de Cherveix-Cubas. En ce qui concerne la cérémonie d'Anlhiac, la personne chargée de diffuser les chants était absente et Monsieur Le Maire d'Anlhiac a demandé à Madame Le Maire de les diffuser. Madame Le Maire propose de répondre à Monsieur QUEYROU que la cérémonie était organisée par la municipalité d'Anlhiac.
- Madame Le Maire informe l'assemblée du programme « Villages d'avenir » qui permet d'accompagner les communes dans la réalisation de leur des projets de développement améliorant la qualité de vie des habitants et renforçant l'attractivité des territoires. Ce dispositif apporte un appui technique, administratif et financier et facilite la mise en réseau des acteurs locaux. Madame Le Maire propose de candidater dans le domaine développement économique. Avec l'accord de tous les membres du conseil municipal, Madame Le Maire a déposé la candidature de la commune.
- Frédéric ROYER informe l'assemblée que des herbes poussent au niveau de la passerelle du pont de Cubas.
- La STEP (station d'épuration) est envahie d'orties. La commune a reçu un devis de Clairvivre. Monsieur MAGNOU va voir avec les services de la Communauté de communes ce qu'il est possible de faire pour résoudre ce problème.

2026/33

Séance levée à 21 h 00
Madame Le Maire,
Stéphanie COUSTILLAS



Le secrétaire
Frédéric ROYER

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Frédéric Royer, the secretary mentioned in the text.